

Image not found or type unknown



Volets chambre, à la charge de qui ?

Par **Chatchat**, le **29/04/2010 à 12:50**

Bonjour, je vous sollicite car je n'arrive pas à trouver la réponse dans les différents textes de références sur les devoirs du locataire/propriétaire. Nous venons d'emménager dans un appartement. Les chambres sont situées à l'étage, sous les toits, et sont donc dotées de Velux. Or il n'y a pas de stores occultants. La pose de stores dans une pièce de repos telle que la chambre peut-elle être exigée du locataire ? Ou, est-ce une installation à la charge du locataire ? En vous remerciant.